



# **Le kinésologue, plus connu que jamais !**

Planification stratégique 2015-2018

Fédération des kinésologues du Québec

Édition 2015

**Fédération des kinésiologues du Québec (F.K.Q.)**

Document présenté aux membres de la FKQ, le 1er mai 2015, lors de l'AGA du Congrès 2015 à Trois-Rivières et disponible en version électronique à l'adresse : [www.kinesiologue.com](http://www.kinesiologue.com) section Média.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

La reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.

## TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE LA MISSION, DE LA VISION ET DES VALEURS DE LA FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC .....	4
2. CHOIX STRATÉGIQUES .....	5
ORIENTATION 1 : LE KINÉSIOLOGUE, PLUS CONNU QUE JAMAIS, PAR TOUS .....	6
ORIENTATION 2 : L'OPTIMISATION DE LA FORMATION ET DES COMPÉTENCES DES MEMBRES .....	10
ORIENTATION 3 : LA PROTECTION DU GRAND PUBLIC .....	14
ORIENTATION 4 : UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE .....	17
4. PLAN D'ACTION.....	19

# 1. PRÉSENTATION DE LA MISSION, DE LA VISION ET DES VALEURS DE LA FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC



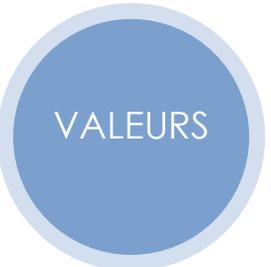
## VISION

La Fédération des kinésioles du Québec, par ses services aux membres et la promotion de leurs intérêts, vise à faire reconnaître le kinésioles comme étant la référence en tant que professionnel de la santé, spécialiste de l'activité physique qui utilise le mouvement à des fins de prévention, de traitement et de performance.



## MISSION

La mission de la FKQ est de promouvoir les intérêts de ses membres, tout en s'assurant de leurs compétences par un système d'accréditation et de formation continue. La FKQ répond aussi aux besoins de protection du grand public en permettant l'accès au réseau des kinésioles accrédités du Québec.



## VALEURS

La responsabilité, l'intégrité, le respect et la rigueur sont les valeurs sur lesquelles s'appuie la FKQ pour accomplir sa mission et établir ses relations avec ses membres et partenaires. Elles se reflètent nécessairement dans les choix, les comportements, les attitudes et les qualités de l'organisation et de son personnel. En tout temps, une réflexion éthique sous-tend les décisions et orientations retenues.

## 2. CHOIX STRATÉGIQUES

La planification stratégique 2015-2018 de la Fédération des kinésiologues du Québec s'est arrêtée sur les 4 orientations suivantes :



LE KINÉSIOLOGUE, PLUS CONNU QUE JAMAIS, PAR TOUS



L'OPTIMISATION DE LA FORMATION ET DES COMPÉTENCES DES MEMBRES



LA PROTECTION DU GRAND PUBLIC



UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

Il est attendu que les orientations présentées sont établies sur une échéance pouvant aller jusqu'à cinq (5) ans. Or, pour répondre à la réalité actuelle, le Conseil d'administration de la FKQ préfère faire une planification stratégique sur trois (3) ans.

*Une profession doit être en mesure d'évoluer correctement afin d'assurer son avenir et son épanouissement tout en demeurant critique et vigilante.*

*La Fédération des kinésiologues du Québec doit avoir comme préoccupation la situation inquiétante des problèmes de santé reliés au phénomène de la sédentarité au Québec.*

*Pour qu'elle soit en mesure de réaliser adéquatement son mandat, elle se doit de prévoir les tendances et de s'assurer que ses membres puissent intervenir efficacement sur le plan professionnel, et ce, en visant la protection du public.*

*Il demeure que le kinésiologue est appelé à devenir un acteur de changements de comportement individuel et/ou collectif important et il doit se démarquer par la qualité de sa pratique et ses futures innovations dans le domaine.*



## ORIENTATION 1

### Le kinésologue, plus connu que jamais, par tous

La profession de kinésologue va bien au-delà du secteur préventif. La contribution de cette discipline au niveau curatif est bien ancrée, tant au plan scientifique qu'au niveau des services offerts à la population.

Les résultats de cette recherche affirment que les programmes impliquant un kinésologue peuvent démontrer :

- Une amélioration des bénéfices cliniques (incluant une amélioration de la qualité de vie, des états de morbidité et de l'espérance de vie);
- Une réduction du risque d'utilisation de ressources médicales et, donc, des coûts en soins de santé;
- Des bénéfices économiques sur le budget du système de santé et sur la société;
- Une amélioration de l'adhérence aux saines habitudes de vie et, par rebond, une transposition de ces habitudes vers les générations futures.

Les recherches actuelles, ainsi que la pratique professionnelle, montrent que le kinésologue, par ses évaluations et son jugement clinique, peut contribuer au diagnostic médical ainsi qu'au plan de soins d'une équipe multidisciplinaire et/ou interdisciplinaire. Il devient donc un intervenant clé et, de ce fait, certaines de ses décisions ou recommandations ont un impact important sur la santé.

La Fédération se donne les objectifs suivants, afin de mieux faire connaître le kinésologue et sa grande contribution auprès du public et des autres professionnels de la santé :

**OBJECTIF 1** : Accroître la notoriété du kinésologue auprès de la population québécoise.

Priorités :

- A. Développer et maintenir des partenariats et des actions concrètes avec les organismes clés pouvant faire la promotion du kinésologue.
  - a. Maintenir le partenariat avec le Groupe entreprise en santé, la Coalition poids, la Table sur le mode de vie physique actif et tout autre organisme en lien avec la profession ou qui nous approchera;
  - b. Maintenir notre participation sur leurs tables de discussion;
  - c. Supporter les actions de ces groupes;
  - d. Être critique envers leurs actions en fonction de nos expertises;
  - e. S'impliquer dans le débat public par rapport à tout ce qui est relatif à l'activité physique;
  - f. Continuer à s'impliquer dans les débats déjà initiés par d'autres coalitions ou regroupements;
  - g. Sortir dans les médias (débat public) en tant que Fédération.

- B. Faire une vidéo publicitaire sur les exploits des kinésologues de terrain. Promouvoir le modèle du kinésologue au Québec.
  - a. Rendre les vidéos accessibles aux membres pour diffusion sur leurs médias.
- C. Prévoir une campagne de mobilisation auprès de nos membres pour partager l'information inscrite sur nos réseaux sociaux.
- D. Faire en sorte de participer aux débats, aux commissions sur la santé, etc.
- E. Afin d'être reconnue comme une source de référence crédible en matière d'activité physique, la FKQ devrait toujours s'assurer, lors de l'utilisation de statistiques, d'indiquer la source (idéalement primaire), que celle-ci soit reconnue et que l'information soit à jour (révision annuelle des messages clés).

## OBJECTIF 2 : Accroître la notoriété du kinésologue auprès des professionnels de la santé.

Priorités :

- A. Tenir des kiosques d'exposition dans les événements regroupant d'autres professionnels.
  - a. Favoriser les expositions locales et régionales via les associations régionales.
- B. Développer des critères de référencement pour les professionnels de la santé qui réfèrent en kinésiologie et des critères de référencement vers d'autres professionnels de la santé pour les kinésologues.
  - a. Créer des comités de travail pour les divers milieux de compétences du kinésologue (ex. : MPOC, santé mentale, réadaptation physique, neuromotricité, etc.).
- C. Promouvoir le kinésologue auprès des autres professionnels de la santé.
  - a. Développer des partenariats avec ces instances (associations professionnelles ou ordres);
  - b. Faire une formation sur le rôle du kinésologue en lien avec les autres professionnels de la santé;
  - c. Rencontrer les ordres professionnels;
  - d. Écrire des articles en collaboration avec les autres ordres.
- D. Organiser, participer ou collaborer à des événements de professionnels de la santé.

### OBJECTIF 3 : Accroître le nombre d'assurés couverts pour les services en kinésiologie.

#### Priorités :

- A. Augmenter le nombre de grandes entreprises qui incluent les services de kinésiologie dans leur plan d'assurance collective.
  - a. Réaliser une campagne de sensibilisation et d'information au grand public, pour changer les perceptions et l'image du kinésologue (curatif vs préventif);
  - b. Réaliser une campagne de sensibilisation et d'information auprès des employeurs (preneurs de régime) et assureurs pour les convaincre des coûts/bénéfices et du retour sur investissement avec l'utilisation de services en kinésiologie;
  - c. Expliquer la plus-value des services de kinésiologie auprès des organismes suivants : Conseil du patronat, CSST, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA), Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles;
  - d. Encourager une approche auprès du corps médical, car la prescription d'un médecin aiderait l'inclusion des kinésologues dans les contrats d'assurance collective et augmenterait la demande auprès des employeurs;
  - e. Bâtir une trousse d'information à l'intention des assureurs/employeurs, à partir de l'information contenue dans le document de l'Industrielle Alliance (voir source dans rapport Groupe ES);
  - f. Acheminer une lettre aux assureurs comprenant les principaux messages clés de la FKQ et l'argumentaire spécifique aux assureurs proposés par le Groupe entreprise en santé (ES) accompagnée de la trousse d'information à l'intention des assureurs;
  - g. Bâtir un argumentaire d'affaires pour convaincre les assureurs et les employeurs que les services en kinésiologie auront des retombées positives sur les employés et conséquemment sur la rentabilité de l'organisation au regard notamment des coûts de l'absentéisme et de la productivité.
- B. Faire en sorte que les reçus d'assurance soient plus utilisés par les kinésologues, membres accrédités.
  - a. Écrire et formaliser une politique/procédure/règlement sur l'émission des reçus, la diffuser auprès des membres et sur le site Internet de la FKQ. Cette politique devra tenir compte de l'information contenue aux points 12 et 13 du document de l'Industrielle Alliance (source à venir) ainsi que du document de l'ACCAP (source à venir);
  - b. Éduquer les membres quant à l'émission des reçus d'assurance en kinésiologie et quant à la position de la FKQ par rapport à l'émission de ces reçus;

- C. Représenter annuellement la Fédération via les salons d'exposition pertinents et relatifs au domaine des assurances (ressources humaines, salon de réadaptation, etc.).
  - a. Impliquer les régions dans la représentation régionale de la FKQ.

OBJECTIF 4 : Positionner le kinésologue comme un acteur incontournable dans le domaine de l'activité physique et de la santé.

Priorités :

- A. Renforcer la place du kinésologue comme le professionnel de référence en activité physique pour la population en général.
- B. Consolider la place du kinésologue comme acteur important dans le cadre des équipes multidisciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine de la santé.
- C. Affermir la place du kinésologue dans nos 3 principales sphères (performance, réadaptation physique et mentale, prévention).

OBJECTIF 5 : Accroître l'adhésion des étudiants à la Fédération.

Priorités :

- A. Augmenter les services aux membres étudiants (stages, bourses, concours).
- B. Via le Conseil National, se faire inviter par les professeurs pour effectuer une représentation de la FKQ auprès des étudiants.
- C. Rester en contact avec les associations étudiantes pour continuellement avoir une représentation étudiante, par université, au sein du Conseil d'administration de la FKQ.

OBJECTIF 6 : Accroître l'adhésion des professeurs à la Fédération.

Priorités :

- A. Via le Conseil National, se faire inviter aux assemblées départementales pour faire la promotion de la FKQ auprès des professeurs.



## ORIENTATION 2

### L'optimisation de la formation et des compétences des membres

La protection du public et l'amélioration constante de la qualité des services professionnels offerts par les kinésioles sont des préoccupations importantes de la Fédération. En l'absence d'un ordre professionnel, et pour répondre à sa mission de protection du public, la Fédération doit s'assurer que les kinésioles ont une formation de base avec des compétences reconnues et que celle-ci soit mise à niveau régulièrement par l'entremise de formations continues, tout au long de leur carrière.

Ce sont les universités qui assurent la formation initiale, selon des compétences sortantes et des critères d'uniformisation par la Fédération, mais sur lesquels elle n'a pas d'autorité directe.

C'est via son Comité d'accréditation et de formation continue que le Conseil d'administration a pour mandat d'examiner les compétences professionnelles acquises lors de la formation initiale.

Pour assurer le processus constant d'amélioration de la formation et particulièrement du développement des compétences de ses membres, la Fédération privilégie les objectifs suivants :

#### OBJECTIF 1 : Assurer la compétence et le professionnalisme des membres.

##### Priorités :

- A. Que l'examen d'accréditation de la FKQ soit révisé annuellement, afin qu'il réponde aux compétences du kinésiole définies par la Fédération.
  - a. Que l'examen comporte des questions sur l'éthique professionnelle ainsi que des études de cas avec réponses à choix multiples;
  - b. Qu'il y ait plusieurs versions à l'examen (1 à 4).
- B. Avoir une plus grande diversité dans les formations continues, avec un spectre plus complet en lien avec le champ d'exercice du kinésiole.
- C. Contrôler la réglementation obligatoire sur le cumul des 30 crédits de formation continue aux 2 ans.
- D. Organiser une formation continue sur le savoir être et l'approche du kinésiole.
- E. Être en mesure d'évaluer l'aspect pratique des activités professionnelles du kinésiole.

OBJECTIF 2 : Avoir un examen plus accessible et plus simple à gérer.

Priorités :

- A. Que l'examen d'accréditation soit dispensé par les universités selon les critères de la FKQ.
- B. Que la correction soit faite par un comité mandaté par la FKQ.
- C. Étudier, en collaboration avec le Conseil national de la kinésiologie, la possibilité que l'examen puisse devenir un critère d'obtention du baccalauréat.

OBJECTIF 3 : Prévoir des formations de mise à niveau des membres.

Priorités :

- A. Recenser, via un sondage à l'ensemble des membres, les compétences qu'ils désirent mettre à niveau.
- B. Organiser des formations continues obligatoires pour pallier les critères de mise à niveau.
- C. Être en mesure de recenser les formations continues pertinentes qui pourraient être offertes par la Fédération ou ses associations régionales.

OBJECTIF 4 : Se doter de moyens objectifs pour évaluer et s'assurer que nos membres pratiquent la kinésiologie selon les plus hauts standards et les normes actuellement reconnues par la communauté scientifique.

Priorités<sup>1</sup> :

- A. Offrir des sessions de formation continue sur l'éthique professionnelle.
- B. Réviser régulièrement le code de déontologie.
- C. Fournir des avis scientifiques récents via l'Infokine et le site Internet de la FKQ.

---

<sup>1</sup> Les priorités citées ne sont pas dans un ordre chronologique de temps et/ou d'importance.

OBJECTIF 5 : Développer une banque d'outils de pratique, de références et de recommandations disponibles pour les membres.

Priorités :

- A. Développer un système d'archives historiques, de références, d'outils et d'articles scientifiques accessibles à tous les membres via la zone membre.
- B. Mandater le Comité syndic afin d'identifier les besoins en terme d'outils propres aux kinésioles (Q-AAP, formulaire de consentement).

OBJECTIF 6 : Fournir des lignes directrices de meilleure pratique.

Priorités :

- A. Faire un appel à tous via l'Infokine pour recenser les outils disponibles.
- B. Faire un lancement webinaire ou une conférence à un congrès annuel sur la banque d'outils.

OBJECTIF 7 : Organiser des formations continues diversifiées, de haute qualité, accessibles à l'ensemble des membres et répondant à leurs besoins.

Priorités :

- C. Rendre accessibles les formations d'une région à l'autre.
  - a. Lors d'une formation offerte par la Fédération ou une association régionale, explorer la faisabilité de la filmer et la rendre disponible via internet en temps réel;
  - b. Développer un processus automatisé de partage entre régions.
- D. Rendre les formations continues disponibles via visioconférence ou Webinaire, de façon systématique, sauf dans l'impossibilité absolue.
  - a. Mettre en place une structure et des outils pour faire en sorte de rendre les formations accessibles à tous les membres (à distance);
  - b. Mettre en place une entente avec un fournisseur de visioconférence.
- E. Offrir des sessions de formation continue sur les secteurs connexes à la kinésiologie.
  - a. Prévoir des formations continues sur l'entrepreneuriat et le marketing.

OBJECTIF 8 : Offrir un congrès annuel de grande envergure, respectant les normes d'organisation de congrès établies par la FKQ.

Priorités :

- A. Ajouter dans la programmation du congrès annuel des conférenciers de haut calibre et de l'étranger.
- B. Mettre à jour annuellement le cahier d'organisation du congrès ainsi que l'entente entre la région hôte et la Fédération.
- C. Maintenir le calibre du congrès à la hauteur des organisations de 2013-2014.
- D. Augmenter les crédits du congrès à 14 (plus 2 pour l'AGA).
- E. S'assurer de toucher les grands volets de nos interventions dans les conférences.
- F. Faire des plénières, sans autre événement en simultanée, lorsque le sujet est général.

OBJECTIF 9 : Que la dimension haute performance de la profession soit autant desservie que les autres domaines de la kinésiologie.

Priorités :

- A. Établir un lien avec les fédérations sportives québécoises.
- B. Répertoire, afficher et développer des formations continues en collaboration avec les organismes formateurs en lien avec la haute performance.
- C. Avoir une forme de compétences reconnues par les organismes accrédités (PNCE).

OBJECTIF 10 : Optimiser la formation universitaire en concertation avec le Conseil National.

Priorités :

- A. Élargir le tronc commun à 90 crédits au baccalauréat.
- B. Prévoir une formation bac-maîtrise pour améliorer les compétences de champs spécifiques en kinésiologie.



## ORIENTATION 3 La protection du public

Le 9 octobre 2013, la Fédération des kinésiologues du Québec a fait le dépôt de sa demande de constitution en Ordre professionnel des kinésiologues auprès de l'Office des professions du Québec.

La Fédération insiste sur l'importance et la nécessité de régir légalement la profession de kinésologue, dans le but de protéger le public et d'assurer un service de qualité. Un organisme de référence, tel que l'Ordre des kinésiologues, obligerait les dispensateurs de services en matière d'activité physique à développer une plus grande prudence et une offre de meilleure qualité.

L'offre en matière d'activité physique sur le marché est grande et mal contrôlée. Or, vu ce manque de balises et d'informations, le public a plus de difficulté à départager le vrai du faux. C'est en répondant à un besoin réel que les kinésiologues se sont établis en tant que professionnels de la santé, spécialistes de l'activité physique.

**OBJECTIF 1 :** Mettre en place des actions qui permettent de faire avancer le traitement de la demande à l'Office, tout en développant un moyen d'exercer de l'influence et d'avoir une implication au niveau politique (lobbying), dans le but d'accroître la notoriété du kinésologue auprès des décideurs.

### Priorités :

- A. Maintenir le contact avec l'Office afin d'assurer l'analyse régulière de notre demande.
- B. Maintenir le contact avec les Ministères concernés (justice, santé, éducation, finances) afin qu'ils fassent pression auprès de l'Office quant au traitement de notre demande.
- C. Rencontrer les ordres professionnels reliés à la santé pour demander un appui moral de notre demande d'incorporation professionnelle.
- D. Poursuivre la sollicitation de lettres d'appui.
- E. Organiser une campagne de pression politique au besoin.
  - a. Faire appel aux clients, aux professionnels de la santé, au public, aux employeurs et aux syndicats pour développer des moyens de pression.

OBJECTIF 2 : Amener la FKQ à devenir la référence de protection du public en matière d'activité physique et de saines habitudes de vies.

Priorités :

- A. Prévoir une campagne de sensibilisation médiatique sur le rôle de la Fédération comme protecteur du public en matière d'activité physique et de saines habitudes de vie.
- B. Prévoir des ressources légales pour permettre au Comité syndic d'avoir des assises juridiques et, ainsi, d'avoir une portée plus importante dans ses décisions.
- C. Prévoir des ressources juridiques pouvant porter conseil au Conseil d'administration quant aux décisions à portée légale.



## ORIENTATION 4 Une meilleure efficacité organisationnelle

D'un point de vue stratégique et en tant qu'organisme à but non lucratif, la Fédération se doit de voir au développement de ses ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à l'atteinte de sa mission.

**OBJECTIF 1 : Réorganiser la structure et le fonctionnement interne du Conseil d'administration.**

Priorités :

- A. Lors de la 1<sup>re</sup> rencontre annuelle, bien informer les nouveaux directeurs de leur mandat et du plan d'action.
  - a. S'assurer de la compréhension des rôles et des actions à faire. Revoir l'ensemble des actions de la planification stratégique attribuable à chacun.
- B. Augmenter le nombre de bénévoles de qualité impliqués dans les activités et les sous-comités.
- C. Définir et offrir un encadrement pour les bénévoles.
- D. Mettre à jour le modèle d'indemnisation pour les cadres supérieurs bénévoles, en tenant compte des dossiers en cours.

**OBJECTIF 2 : Réorganiser la structure et le fonctionnement interne des ressources humaines.**

Priorités :

- A. Offrir les ressources nécessaires aux employés pour développer les compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.
- B. Maintenir à jour l'échelle et offrir des conditions de salaires compétitives.

**OBJECTIF 3 : Réorganiser la structure et le fonctionnement interne du bureau.**

Priorités :

- A. Fournir de l'équipement informatique adéquat.

- B. Rehausser les normes de sécurité du matériel et des données informatiques.
- C. Maintenir la qualité du site Internet/Intranet.

**OBJECTIF 4 : Réorganiser la structure des Associations régionales et leur donner une valeur ajoutée.**

Priorités :

- A. Développer une entente de partenariat signée avec chaque région.
  - a. Partager les responsabilités entre la Fédération et chacune des régions;
  - b. Que les actions régionales soient prises en charge par l'association régionale. En l'absence d'une région active, la FKQ en prendra la charge. Améliorer la collaboration et la coordination des actions interrégionales et provinciales.
- B. Soutenir les associations régionales avec les processus en place (subventions pour les 3 premières années, aide au départ).
- C. Valoriser le travail des membres en régions.
- D. Garder les canaux de communication ouverts dans les 2 sens.
- E. S'assurer que chaque membre soit attiré à la bonne association (en fonction des adresses et non pas de la case cochée lors de l'accréditation, qui n'est parfois pas la bonne).
- F. Faire la promotion des associations régionales et valoriser l'implication régionale des membres.

### 3. CONCLUSION

La Fédération des kinésologues du Québec est une organisation jeune et dynamique œuvrant dans un contexte d'évolution constante. Elle doit se doter d'un environnement stimulant lui permettant de consolider un double rôle de protection du public et de promotion des kinésologues, assurant ainsi sa contribution à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.

Le plan d'opération ci-après, découlant des objectifs de la planification stratégique, et une programmation intégrée des activités et des services de la FKQ, assureront la mise en œuvre et le suivi du plan stratégique 2015-2018.